



Inscription : saison 2016-2017

-- remplir au stylo noir et en lettres capitales svp --



Identité

Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	

Coordonnées

Adresse :	
Complément d'adresse :	
Code Postal + Ville :	
Téléphone Domicile :	
Téléphone Mobile :	
M@il :	
Nationalité :	
Professions : (celles des parents pour les mineurs)	

Engagements sportifs (entourer vos choix)

Mode de pratique :	compétiteur - non compétiteur - loisir
--------------------	--

Textile Club

	PU	Taille	Nombre	PU * Nombre
Chemisette femme	28 €			€
Chemisette homme	28 €			€
Lot 1 chemisette femme + 1 chemisette homme *	48 €			€
Survêtement femme	52 €			€
Survêtement homme	52 €			€
Short club	16 €			€
Maillot d'échauffement club	15 €			€
Total textile :				€

* pour les féminines qui participent aux compétitions masculines

Tarifs

	Cotisation
Compétiteur avec entraînements collectifs dirigés	250 €
Compétiteur sans entraînement collectif dirigé	160 €
Non Compétiteur avec entraînements collectifs dirigés	240 €
Non Compétiteur sans entraînement collectif dirigé	80 €

Règlement

Montant cotisation :	€
Achats textile (reporter le total du tableau textile) :	€
Réduction famille (à partir du 2 ^e enfant/parent) :	-10 € ☐
Total à régler :	€

Paiement :

Espèces :	€
Chèque 1 n° :	Banque :
Nom de l'émetteur :	Montant : €
Chèque 2 n° :	Banque :
Nom de l'émetteur :	Montant : €
Chèque 3 n° :	Banque :
Nom de l'émetteur :	Montant : €
Chèques vacances :	€ (n°)
Coupons sport :	€ (n°)

L'inscription pour la saison 2016-2017 est subordonnée au complet paiement des sommes (même faibles) qui resteraient dues pour la saison 2015-2016.

Dossier saisi par : (initiales)		SPID :		Scan Fiche :		Saisie paiement :		Remarques :
------------------------------------	--	--------	--	--------------	--	----------------------	--	-------------

Cadre ci-dessus réservé à l'ASUL Lyon 8 TT



Ce feuillet doit être impérativement distribué au licencié
ASSURANCES
CONTRAT DE BASE DOMMAGES CORPORELS FTT

MMA ENTREPRISE garantit l'ensemble des licenciés de la Fédération Française de Tennis de Table
Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'extrait des conditions générales proposées par la FTT figurant sur le site WEB de la FTT à l'adresse www.fft.com, rubrique « administratif » et des assurances qui lui sont proposées notamment une assurance dommage corporel de base et garanties complémentaires.

L'assurance dommage corporel « garantie de base » au tarif de 0,18 €
Pourquoi souscrire une garantie individuelle accidents ?

Parce que la garantie Responsabilité Civile ne garantit pas vos propres dommages.
Parce que la souscription de cette assurance vous offre de nombreux avantages pour une cotisation minime (0,18€).
Ce montant est compris dans le prix de la licence fédérale, de chaque catégorie.
Parce que vous pourrez percevoir un capital ou un remboursement de frais médicaux en complément des indemnités versées par votre organisme social.

Parce que vous serez garanti sans franchise en complément de la sécurité sociale pour vos frais de traitement et pour des prestations telles le forfait journalier, des frais de transport non pris en charge par la sécurité sociale et pour des frais dentaires (selon barème prévu au contrat).

Parce que vous pouvez profiter des garanties complémentaires à tarif négocié par la fédération.
Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adaptée, à tarif négocié par la Fédération.

- ☐ Je souhaite souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel » à 0,18 € que je règle avec ma licence
- ☐ Je ne souhaite pas souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel ». Je n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondante et ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat dommages corporels.
- Le soussigné qui ne souhaite pas souscrire à l'assurance « dommage corporel » proposée reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de ses participations aux matches. Il déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus.

Possibilité de souscrire aux garanties complémentaires si adhésion à la garantie de base « Assurance Dommage Corporel » à 0,18 €

(âge limité à 70 ans pour les garanties décès – invalidité)

A	GARANTIE BRONZE	GARANTIE ARGENT	GARANTIE OR
Capitaux <u>décès</u>	10 000 €	20 000 €	30 000 €
Capitaux <u>invalidité</u> en cas d'accident corporels	20 000 €	40 000 €	50 000 €
Indemnité <u>journalière</u> Franchise 3 jours, Duré maxi. 365 jours, Age à partir de 16 ans et moins de 65 ans	NEANT	15 €	25 €
Frais médicaux	NEANT	NEANT	100 % du régime conventionné de la SS
Cotisations complémentaires T.T.C.	5 €	8 €	15 €

<http://www.fft.com/site/fft/documentations/reglements-pv-textes-officiels>

(rubrique "assurances")

Certificat médical

(A remplir par le médecin examinateur ou joindre un certificat médical séparé)

Je soussigné(e),
Docteur : _____
N° ordre : _____
Certifie avoir examiné M : _____
Et n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique du Tennis de Table en compétition.
Fait à _____ le _____
Cachet et signature du médecin :

Je soussigné :



- autorise les entraîneurs et les dirigeants de l'ASUL Lyon 8 TT à prendre toute décision nécessaire me concernant / concernant mon enfant en cas d'urgence médicale ou d'accident dans le cadre des activités organisées par le club,

- accepte l'utilisation de mon image / l'image de mon enfant dans la presse, les parutions, les supports de communication et sur le site Internet de l'ASUL LYON 8,

- atteste avoir pris connaissance de la notice "assurances" de la FTT ci-contre

à Lyon, le / /

Signature (resp. légal pour les mineurs)